

# BILAN DE COMPÉTENCES

100% DE CLIENTS  
SATISFAITS!



## OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de vous aider à construire un ou plusieurs projets professionnels en vue d'une reconversion ou d'une montée en compétences.

## PRE REQUIS

Aucun.

## PUBLIC VISÉ

Toutes les personnes, qu'elles soient salariés, demandeurs d'emploi, indépendants ou en situation de handicap.

## DUREE, LIEU

La durée est comprise entre 20 et 24 heures, hors travail personnel, sur une période de 8 à 12 semaines, selon les besoins exprimés par le bénéficiaire.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap, la prise en compte de besoins spécifiques aura lieu lors de l'entretien préalable.

## MODALITES D'ACCES

L'inscription se fait à l'issue de l'entretien préalable, qui est obligatoire, avec la définition du type de financement avec le bénéficiaire et le nombre d'heures souhaitées.

## TARIFS & FINANCEMENTS

Le bilan de compétences est éligible CPF.

Il peut également être financé à partir du plan de développement des compétences de l'entreprise.

Des facilités de paiements sont possibles pour toute prise en charge personnelle.

TARIFS: 1500€ pour 20h  
1700€ pour 24h

## METHODES MOBILISEES- MOYENS ET OUTILS

Le bilan de compétences se déroule en respectant les 3 phases selon l'art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018: une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion.

Le consultant utilise et met à disposition du bénéficiaire tout outil qu'il juge nécessaire au bon déroulement du bilan de compétences.

Un travail individuel en dehors des séances peut être demandé par le consultant.

## METHODES MOBILISEES - MODALITES

Le bilan de compétences peut être effectué à distance ou en présentiel à Saint-Quentin: CCI de l'Aisne - 83 boulevard Jean Bouin. Il se déroule en individuel et peut être fait sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail.

Une feuille d'émargement est à signer lors de chaque séance.

Une synthèse est rendue par le consultant en fin de bilan de compétences, qui reprend l'ensemble des séances, le ou les projets professionnels envisagés et le plan d'action à mettre en place par le bénéficiaire.

Un suivi post bilan de compétences à 6 mois, pour le suivi du projet du bénéficiaire, est prévu.

Une fiche d'évaluation est à remplir en fin de bilan de compétences.

## MODALITES D'EVALUATION

Non concerné.

## DELAIS D'ACCES

Le démarrage du bilan de compétences se fait au minimum 1 mois après l'entretien préalable. Pour toute prise en charge CPF, le délai de prise en charge est de 11 jours non modifiables.

## CONTACT

Olivia BELTRANI - Comm On Board - [contact@commonboard.fr](mailto:contact@commonboard.fr) - 06.74.63.83.83

Numéro de Siret : 83915519900012 | Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01390 02 auprès du Préfet de région HAUTS-DE-FRANCE